

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 3 avril 2007, à 19 h à l'édifice municipal.

**1. OUVERTURE**

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

**Sont présents les conseillers:**

Aimé Sabourin, conseiller, district des Prés (District 2)  
Suzanne Pilon, conseillère, district de la Rive (District 3)  
Vincent Veilleux, conseiller, district du Parc (District 4)  
Marc Saumier, conseiller, district des Érables (District 5)  
René Morin, conseiller, district des Lacs (District 6)

**Absence motivée:**

Michel Pélessier, conseiller, district des Monts (District 1)

**Est aussi présent:**

Michel Trudel, secrétaire-trésorier et directeur général adjoint

La séance débute à 19 h 05.

Une quarantaine de contribuables sont présents dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

**2. Période de questions**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

3.1 Adoption de l'ordre du jour

**4. Adoption du procès-verbal**

4.1 Session ordinaire du 6 mars 2007

**5. Greffe**

5.1 Adoption du règlement numéro 317-07 pour autoriser une dépense et un emprunt de 180 000 \$, taxes en sus, relativement à la mise en place d'un réseau de fibre optique sur le territoire de Cantley, dans le secteur du Mont-des-Cascades

Le 3 avril 2007

## **6. Finances et ressources humaines**

- 6.1 Adoption des comptes payés au 22 mars 2007
- 6.2 Adoption des comptes à payer au 23 mars 2007
- 6.3 États financiers de la Municipalité de Cantley – Année 2006
- 6.4 Démission de M. Charles Cheikh T. Ndour, coordonnateur du Service des loisirs et de la culture
- 6.5 Autorisation de procéder à l’affichage du poste de coordonnateur du Service des loisirs et de la culture
- 6.6 Renouvellement de la police d’assurance collective – 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 – Great-West
- 6.7 Autorisation d’embauche d’étudiants (Loisirs, urbanisme et travaux publics) – Été 2007
- 6.8 Participation de M. Patrick Lessard, directeur des Services de l’urbanisme et de l’environnement – Congrès 2007 de l’Ordre des urbanistes du Québec
- 6.9 Inscription de Mme Mathilde Côté à la formation du règlement sur l’évacuation des eaux usées (Q.2-r.8)
- 6.10 Participation de M. Stephen C. Harris, maire - Congrès 2007 de l’Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 6.11 Embauche de M. Jacques Leblond à titre de directeur général et secrétaire-trésorier**
- 6.12 Modification de l’organigramme – Directions des Services techniques et, l’urbanisme et l’environnement**
- 6.13 Embauche de M. Patrice Côté à titre d’inspecteur en environnement**
- 6.14 Embauche de Mme Guylaine Charron à titre d’inspectrice en environnement – Poste temporaire pour une période de huit (8) mois avec possibilité de prolongation**
- 6.15 Autorisation pour l’abolition des postes de chef de neige et de chargé de tâches**
- 6.16 Autorisation pour procéder à la création d’un poste de chef d’équipe incluant les attributions du poste de chef de neige**
- 6.17 Nomination de Mme Gisèle Gariépy à titre de coordonnatrice du Gala des bâtisseurs 2007**
- 6.18 Mandat aux comités d’embauche des postes suivants soit, directeur du développement économique et communication et, coordonnateur des loisirs et de la culture**

## **7. Sécurité publique**

Le 3 avril 2007

**8. Transport, réseau routier et voirie**

- 8.1 Location d'équipement et de machinerie – Contrat no 2007-01
- 8.2 Location de camion (transport en vrac) – Contrat no 2007-02
- 8.3 Fourniture de tuyaux de tôle ondulée et galvanisée et polyéthylène (ponceaux) – Contrat no 2007-03
- 8.4 Fourniture d'abat-poussière - Contrat no 2007-04
- 8.5 Marquage de la chaussée – Contrat no 2007-06
- 8.6 Fourniture de matériaux granulaires et sablé – Contrat no 2007-09
- 8.7 Fourniture de gaz propane pour les casernes municipales – Contrat no 2007-10**
- 8.8 Autorisation de procéder au remplacement de la transmission du camion Ford 7C-99**

**9. Parcs et bâtiments**

**10. Urbanisme et environnement**

- 10.1 Implantation d'une enseigne dans une zone assujettie au règlement sur les PIIA – 7, chemin River
- 10.2 Compensation de 10 % pour fins de parc et d'espace vert – lots 23A-3, 23A-4 et 23A-5, rang 8, canton de Templeton
- 10.3 Cession des droits de propriétés de la Municipalité de Cantley, d'un tronçon de la rue du Traversier, en faveur des propriétaires du lot 2 618 996
- 10.4 Acquisition du lot 2 620 438 propriété de M. Michel Tassé en bordure de la rue des Pruniers
- 10.5 Attribution de noms de rues – Projet « Les Manoirs du Ruisseau » lot 24A-ptie, rang 6, canton de Templeton
- 10.6 Avis de motion – Règlement numéro 318-07 relativement au règlement numéro 268-05 – Permis et certificats
- 10.7 Avis de motion – Règlement numéro 321-07 relativement au règlement numéro 271-05 - Construction
- 10.8 Fin de mandat – Membre du Comité consultatif d'urbanisme – District de la Rive
- 10.9 Démission - Membre du Comité consultatif d'urbanisme – District du Parc
- 10.10 Avis de motion – Règlement numéro 312-07 relativement au règlement numéro 269-05 – Zonage

Le 3 avril 2007

10.11 Adoption du second projet de règlement 312-07-02 modifiant le règlement de zonage 269-05

**10.12 Mandat pour la conception d'un rapport pour l'inventaire des milieux humides du Parc central (RETIRÉ)**

**11. Développement économique et social**

11.1 Octroi de soutien à l'équipe de travail du Festival La grande descente de la Gatineau – Descente de la rivière Gatineau

11.2 Octroi d'un support municipal – MM. Cholette et Bergeron – Championnat canadien à Abbotsford en Colombie-Britannique pour un tournoi de Volley-Ball – Mai 2007

11.3 Félicitations à l'équipe Pee-Wee BB des Loups des Collines-de-l'Outaouais – Représentation à la coupe Dodge – 12 au 15 avril 2007

**12. Hygiène du milieu**

**13. Divers**

**14. Correspondance**

**15. Période de questions**

**16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée**

**Présentation des états financiers de l'année 2006 par M. Michel Lacroix de la firme de comptables agréés Dumoulin, Éthier, Lacroix.**

**M. le maire fait une brève allocution à M. Guy Legault, domicilié au 1411, montée de la Source à Cantley pour sa participation avec les Forces de l'OTAN en Allemagne de 1957 à 1959. Une médaille lui est remise pour le remercier de ses services rendus.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le 3 avril 2007

**Point 3.1**

**2007-MC-R123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du conseil du 3 avril 2007 soit adopté avec les modifications suivantes :

**AJOUTS:**

- Point 6.11**    Embauche de M. Jacques Leblond à titre de directeur général et secrétaire-trésorier
- Point 6.12**    Modification de l'organigramme – Directions des Services techniques et, l'urbanisme et l'environnement
- Point 6.13**    Embauche de M. Patrice Côté à titre d'inspecteur en environnement
- Point 6.14**    Embauche de Mme Guylaine Charron à titre d'inspectrice en environnement – Poste temporaire pour une période de huit (8) mois avec possibilité de prolongation
- Point 6.15**    Autorisation pour l'abolition des postes de chef de neige et de chargé de tâches
- Point 6.16**    Autorisation pour procéder à la création d'un poste de chef d'équipe incluant les attributions du poste de chef de neige
- Point 6.17**    Nomination de Mme Gisèle Gariépy à titre de coordonnatrice du Gala des bâtisseurs 2007
- Point 6.18**    **Mandat des comités pour l'embauche du directeur du développement économique et coordonnateur des loisirs**
- Point 8.7**    Fourniture de gaz propane pour les casernes municipales – Contrat no 2007-10
- Point 8.8**    Autorisation de procéder au remplacement de la transmission du camion Ford 7C-99

**RETRAIT**

- Point 10.12**    Mandat pour la conception d'un rapport pour l'inventaire des milieux humides du Parc central

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

**Point 4.1**

**2007-MC-R124 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION ORDINAIRE DU 6 MARS 2007**

IL EST

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 6 mars 2007 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Point 5.1**

**2007-MC-R125 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-07  
POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
180 000 \$, TAXES EN SUS, RELATIVEMENT À LA MISE EN  
PLACE D'UN RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE SUR LE  
TERRITOIRE DE CANTLEY, DANS LE SECTEUR DU  
MONT-DES-CASCADES**

ATTENDU QU'une partie du territoire de Cantley est maintenant desservie par fibre optique;

ATTENDU QUE le secteur couramment nommé « *Village du Mont-des-Cascades* » souhaite aussi être desservi par fibre optique et, est prêt à en assumer les coûts de déploiement et de branchement;

ATTENDU QUE les frais d'entretien et de réparation des nouveaux réseaux construits dans le secteur concerné sont entièrement à la charge du constructeur et sont totalement absorbés par les revenus facturés aux clients;

ATTENDU QU'afin que puisse être réalisé ce projet, la Municipalité de Cantley est disposée à procéder à un emprunt, lequel sera entièrement aux frais des propriétaires du secteur concerné;

ATTENDU QUE l'avis de motion numéro 2007-MC-AM085 devant précéder à l'adoption du règlement, a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement numéro 317-07 pour autoriser une dépense et un emprunt de 180 000 \$, taxes en sus, relativement à la mise en place d'un réseau de fibre optique sur le territoire de Cantley dans le secteur du Mont-des-Cascades.

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 317-07**

---

**Pour autoriser une dépense et un emprunt de 180 000 \$, taxes en sus,  
relativement à la mise en place d'un réseau de fibre optique sur le  
territoire de Cantley dans le secteur du Mont-des-Cascades**

---

ATTENDU Q'une partie du territoire de Cantley est maintenant desservie par fibre optique;

ATTENDU QUE le secteur couramment nommé « Village du Mont-des-Cascades » souhaite aussi être desservi par fibre optique et, est prêt à en assumer les coûts de déploiement et de branchement;

ATTENDU QUE les frais d'entretien et de réparation des nouveaux réseaux construits dans le secteur concerné sont entièrement à la charge du constructeur et sont totalement absorbés par les revenus facturés aux clients;

ATTENDU QU'afin que puisse être réalisé ce projet, la Municipalité de Cantley est disposée à procéder à un emprunt, lequel sera entièrement aux frais des propriétaires du secteur concerné;

ATTENDU QUE l'avis de motion numéro 2007-MC-AM085 devant précéder à l'adoption du règlement, a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2007;

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Cantley et ledit conseil décrète et ordonne ainsi qu'il suit à savoir:

**Article 1**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**Article 2**

La contribution financière de la Municipalité de Cantley, laquelle sera remboursée par le secteur concerné, est d'un maximum de 180 000 \$, taxes en sus. Les coûts du projet sont décrits au document joint aux présentes sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

**Article 3**

La Municipalité de Cantley est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 180 000 \$, taxes en sus, aux fins indiquées au présent règlement.

Le 3 avril 2007

#### **Article 4**

Aux fins d'acquitter l'emprunt prévu au présent règlement, la Municipalité de Cantley est autorisée à emprunter un montant de 180 000 \$, taxes en sus, remboursable sur une période de 10 ans.

#### **Article 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 180 000 \$, taxes en sus, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

#### **Article 6**

Tout propriétaire ou occupant de qui est exigé la compensation en vertu de l'article « 5 » peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée à l'article « 5 ».

Le paiement doit être effectué 30 jours avant la date prévue d'appel d'offres du financement sur systèmes électroniques. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec. Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

#### **Article 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrite à l'article 3.

#### **Article 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Stephen C. Harris  
Maire

---

Michel Trudel  
Secrétaire-trésorier et directeur  
général adjoint

Le 3 avril 2007

**Point 6.1**

**2007-MC-R126      ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 22 MARS 2007**

ATTENDU QUE le directeur des Services administratifs, M. Richard Parent recommande l'adoption des comptes payés au 22 mars 2007, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des Services administratifs, M. Richard Parent, approuve les comptes payés au 22 mars 2007, se répartissant comme suit : un montant de 132 570,17 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 335 542,21 \$ pour les dépenses générales et un montant de 3 133,63 \$ pour le fonds de parcs et terrains de jeux pour un grand total de 471 246,01 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.2**

**2007-MC-R127      ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 23 MARS 2007**

ATTENDU QUE le directeur des Services administratifs, M. Richard Parent recommande l'adoption des comptes à payer au 23 mars 2007, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des Services administratifs, M. Richard Parent, approuve les comptes à payer au 23 mars 2007, au montant de 45 131,05 \$ pour le fonds général, un montant de 181,47 \$ pour un grand total de 45 312,52 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.3**

**2007-MC-R128      ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY – ANNÉE 2006**

ATTENDU QUE le vérificateur comptable externe a procédé à la vérification de l'année financière 2006 et qu'il a remis son rapport au secrétaire-trésorier et directeur général adjoint, M. Michel Trudel;

ATTENDU QUE ledit rapport financier doit être approuvé par le conseil municipal suivant l'article 176.2 du CM et transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) au plus tard le 15 avril;

Le 3 avril 2007

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers préparés par les vérificateurs pour l'année 2006, tels que déposés par la firme de comptables agréés Dumoulin, Éthier, Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.4**

**2007-MC-R129 DÉMISSION DE M. CHARLES CHEIKH T. NDOUR – COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

ATTENDU QUE M. Charles Cheikh T. Ndour occupe un poste de coordonnateur du Service des loisirs et de la culture depuis le 4 février 2003;

ATTENDU QUE M. Cheikh T. Ndour a informé la Municipalité le 15 mars 2007 de sa démission à compter du 9 avril 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil accepte la démission de M. Charles Cheikh T. Ndour à titre de coordonnateur du Service des loisirs et de la culture et ce, à compter du 9 avril 2007;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil présente à M. Charles Cheikh T. Ndour ses remerciements pour le travail professionnel effectué lors de son séjour à la Municipalité de Cantley et lui transmettre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets d'avenir.

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.5**

**2007-MC-R130 AUTORISATION DE PROCÉDER À L’AFFICHAGE DU POSTE DE COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

ATTENDU la démission du coordonnateur du Service des loisirs et de la culture, M. Charles Cheikh T. Ndour et ce, en date du 9 avril 2007;

ATTENDU QUE le conseil désire combler le poste dans un bref délai;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller René Morin

Le 3 avril 2007

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'affichage du poste de coordonnateur du Service des loisirs et de la culture.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-341 « Publicité – Loisirs et Culture ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.6**

**2007-MC-R131 RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE – 1<sup>er</sup> AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008 – GREAT-WEST**

ATTENDU QUE la police d'assurance collective avec notre assureur actuel la Great-West prend fin le 31 mars 2007;

ATTENDU QUE le Groupe financier Major, courtier de la Municipalité a négocié directement auprès de la Great-West le renouvellement de la police et, a obtenu une réduction de prime de 1 % par rapport à 2006;

ATTENDU QUE le coût total s'élève à 78 132 \$, taxes incluses, payable à 50/50 par l'employeur et les employés;

ATTENDU la recommandation du Comité des finances et ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines, autorise le renouvellement de la police d'assurance collective avec la compagnie Great-West au montant de 78 132 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires « Assurances » des différents services.

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.7**

**2007-MC-R132 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS (LOISIRS, URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS) – ÉTÉ 2007**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cantley désire embaucher cinq (5) étudiants au cours de la période estivale 2007 pour effectuer diverses tâches au sein de la Municipalité;

ATTENDU QU'une demande a été déposée au programme « *Placement carrière – été 2007* » partenariat de création d'emploi de Ressources humaines et développement des compétences Canada;

ATTENDU QU'il y a entente avec le syndicat et la Municipalité pour l'acceptation d'étudiants pour la période estivale;

Le 3 avril 2007

ATTENDU QU'un montant de 26 160 \$ a été prévu au budget municipal 2007 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller René Morin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'embauche de cinq (5) étudiants pour la période estivale 2007.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires « Salaires » des différents services.

Adoptée à l'unanimité

#### Point 6.8

**2007-MC-R133      PARTICIPATION DE M. PATRICK LESSARD,  
DIRECTEUR DES SERVICES DE L'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT - CONGRÈS 2007 DE L'ORDRE DES  
URBANISTES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE M. Patrick Lessard a demandé d'adhérer à l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année 2007 au montant de 547,96 \$, taxes incluses et que ce montant est prévu au tableau des avantages sociaux du personnel d'encadrement, adopté par la résolution numéro 2005-MC-R248, le 12 juillet 2005;

ATTENDU la recommandation du Comité des finances et ressources humaines d'autoriser M. Patrick Lessard à participer au Congrès de l'Ordre qui se tiendra du 3 au 6 juin 2007 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines, autorise une dépense de 575 \$, taxes en sus, pour les frais d'inscription en plus des dépenses à encourir selon la politique de remboursement en vigueur pour les frais de déplacement et d'hébergement de M. Patrick Lessard, directeur des Services de l'urbanisme et de l'environnement, afin de lui permettre de participer au congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec, lequel aura lieu du 3 au 6 juin 2007 à Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-454 « Formation et perfectionnement - Urbanisme».

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

**Point 6.9**

**2007-MC-R134 INSCRIPTION DE MME MATHILDE CÔTÉ À LA FORMATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES (Q.2-r.8)**

ATTENDU QUE Mme Mathilde Côté, inspectrice en bâtiment souhaite s'inscrire à la formation sur le *Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (Q.2-r.8) offert par la Fédération québécoise des municipalités, laquelle aura lieu les 16 et 17 avril 2007 à Gatineau, Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 381,73 \$, taxes incluses, pour les frais d'inscription en plus des dépenses à encourir selon la politique de remboursement en vigueur pour les frais de déplacement de Mme Mathilde Côté à la formation sur le *Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (Q.2-r.8), lequel aura lieu les 16 et 17 avril 2007 à Gatineau, Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-454 « Formation et perfectionnement - Urbanisme ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.10**

**2007-MC-R135 PARTICIPATION DE M. STEPHEN C. HARRIS, MAIRE - CONGRÈS 2007 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

ATTENDU QUE M. Stephen C. Harris, maire, désire participer au congrès 2007 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra les 10, 11 et 12 mai prochains à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 898 \$, taxes en sus, pour les frais d'inscription en plus des dépenses à encourir selon la politique de remboursement en vigueur pour les frais de déplacement et d'hébergement de M. Stephen C. Harris, maire, à assister au congrès 2007 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) lequel se tiendra les 10, 11 et 12 mai 2007 à Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-454 « Formation - Conseil ».

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

**Point 6.11**

**2007-MC-R136      EMBAUCHE DE M. JACQUES LEBLOND À  
TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER**

ATTENDU QUE ce conseil suivant la démission de Mme Paula P. Pagé le 19 mars dernier, acceptait de procéder à l'engagement d'un directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE deux (2) personnes ont procédé à l'examen et à l'entrevue;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé du maire, M. Stephen C. Harris, de la conseillère municipale Mme Suzanne Pilon et de M. Ghislain Poulin, directeur général à la MRC des Collines-de-l'Outaouais a eu lieu et qu'il est recommandé de retenir les services de M. Jacques Leblond à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, composé du maire, M. Stephen C. Harris, de la conseillère municipale Mme Suzanne Pilon et M. Ghislain Poulin, directeur général à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, autorise l'embauche de M. Jacques Leblond au poste de directeur général et secrétaire-trésorier selon sa disponibilité mais au plus tard le 16 avril 2007, le tout selon l'échelon 2 de la grille salariale du personnel cadre;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, M. Stephen C. Harris à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'embauche de M. Jacques Leblond.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-141 « Salaire – Administration ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.12**

**2007-MC-R137      MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME -  
DIRECTIONS DES SERVICES TECHNIQUES ET, L'URBANISME  
ET L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE des modifications à la structure administrative actuelle s'imposent pour deux (2) directions à savoir, les Services techniques et, l'urbanisme et l'environnement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal, lors de la réunion du 31 mars 2007, autorisait la modification de l'organigramme pour deux (2) directions et ce, pour mieux refléter cette nouvelle structure;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 3 avril 2007

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil adopte les nouveaux organigrammes municipaux des directions suivantes soit, des Services techniques et, de l'urbanisme et l'environnement, tel que discuté lors de la réunion du 31 mars 2007;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil abroge lors de l'acceptation des organigrammes pour la direction générale et les Services administratifs, les résolutions 2003-MC-R301 et 2006-MC-R077.

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.13**

**2007-MC-R138      EMBAUCHE DE M. PATRICE CÔTÉ À TITRE D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE ce conseil suivant la démission de M. Martin Cossette le 6 février dernier, acceptait de procéder à l'engagement d'un inspecteur en environnement;

ATTENDU QUE deux (2) personnes ont procédé à l'examen et à l'entrevue;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de la conseillère municipale Mme Suzanne Pilon et de M. Patrick Lessard, directeur des Services de l'urbanisme et de l'environnement a eu lieu et qu'il est recommandé de retenir les services de M. Patrice Côté à titre d'inspecteur en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, composé de la conseillère municipale Mme Suzanne Pilon et de M. Patrick Lessard, directeur des Services de l'urbanisme et de l'environnement, autorise l'embauche de M. Patrice Côté au poste d'inspecteur en environnement et ce, à compter du 16 avril 2007, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et la rémunération selon l'échelon 2 de l'échelle salariale pour le poste d'inspecteur en environnement.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-470-00-141 « Salaire – Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.14**

**2007-MC-R139      EMBAUCHE DE MME GUYLAINE CHARRON À TITRE D'INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT – POSTE TEMPORAIRE POUR UNE PÉRIODE DE HUIT (8) MOIS AVEC POSSIBILITÉ DE PROLONGATION**

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de la conseillère municipale Mme Suzanne Pilon et de M. Patrick Lessard, directeur des Services de l'urbanisme et de l'environnement, a procédé à l'examen et l'entrevue de deux (2) candidats;

Le 3 avril 2007

ATTENDU les résultats positifs effectués par la candidate Mme Guylaine Charron;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au conseil la nomination de Mme Guylaine Charron au poste d'inspectrice en environnement, poste temporaire pour une période de huit (8) mois avec une possibilité de prolongation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, composé de la conseillère municipale Mme Suzanne Pilon et de M. Patrick Lessard, directeur des Services de l'urbanisme et de l'environnement, autorise l'embauche de Mme Guylaine Charron au poste d'inspectrice en environnement et ce, à compter du 10 avril 2007, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et la rémunération selon l'échelon 1 de l'échelle salariale pour le poste d'inspectrice en environnement pour une période de huit (8) mois avec possibilité de prolongation.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-470-00-141 « Salaire – Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.15**

**2007-MC-R140      AUTORISATION POUR L'ABOLITION DES POSTES DE CHEF DE NEIGE ET DE CHARGÉ DE TÂCHES**

ATTENDU QUE dans une perspective de reconfiguration du Service des travaux publics, la municipalité souhaite abolir les postes de « chef de neige » et de « chargé de tâches »;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'abolition des postes de « chef de neige » et de « chargé de tâches ».

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

**Point 6.16**

**2007-MC-R141      AUTORISATION POUR PROCÉDER À LA CRÉATION  
D'UN POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE INCLUANT LES ATTRIBUTIONS DU  
POSTE DE CHEF DE NEIGE**

ATTENDU QUE dans un souci d'amélioration de l'efficacité des travaux publics, le comité des Services techniques souhaite procéder à une reconfiguration organisationnelle;

ATTENDU QUE dans cette perspective, il serait opportun de fondre les postes de chef de neige et de chef d'équipe dans un seul et même poste de chef d'équipe occupé dorénavant par une seule et même personne;

ATTENDU QUE le préambule ci-avant fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Suzanne Pilon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET EST RÉSOLU QUE le poste de «chef de neige» tel qu'il est actuellement soit aboli à toute fin que de droit à dessein de l'assimiler au poste de chef d'équipe;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, soit autorisé à procéder à l'ouverture et à l'affichage du nouveau poste de chef d'équipe incluant le poste de chef de neige.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires « Salaire – Chef de neige et chargé de tâches ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.17**

**2007-MC-R142      NOMINATION DE MME GISÈLE GARIÉPY À TITRE  
DE COORDONNATRICE DU GALA DES BÂTISSEURS 2007**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cantley souhaite souligner l'apport des bâtisseurs de la Municipalité lors du Gala des Bâtisseurs qui se tiendra au Centre culturel et communautaire de la Rose-des-Vents, et ce, en date du 21 avril 2007;

ATTENDU QUE pour s'assurer du succès de l'événement, il est impérieux de doter l'organisation d'un mode de coordination;

ATTENDU QUE Mme Gisèle Gariépy est reconnue pour son expérience comme coordonnatrice d'événement de cette nature;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

Le 3 avril 2007

ET EST RÉSOLU QUE Mme Gisèle Gariépy soit embauchée à titre de coordonnatrice du Gala des Bâtisseurs 2007 qui se tiendra au Centre culturel et communautaire de la Rose-des-Vents, le 21 avril 2007;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE Mme Gariépy reçoive une rétribution de 100 \$ par semaine pour la durée des préparatifs et de l'organisation pour pallier à ses dépenses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-419 « Honoraires professionnels – Autres ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.18**

**2007-MC-R143 MANDAT AUX COMITÉS D'EMBAUCHE DES POSTES SUIVANTS SOIT, DIRECTEUR AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATION ET, COORDONNATEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder le plus rapidement possible à l'embauche du directeur au développement économique et communication et, au coordonnateur des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil autorise les comités de sélection qui seront mis en place, à procéder à l'embauche du directeur au développement économique et communication et, au coordonnateur des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.1**

**2007-MC-R144 LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET DE MACHINERIE – CONTRAT N° 2007-01**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres en date du 5 mars 2007, contrat n° 2007-01 ainsi qu'à l'ouverture publique des soumissions, le tout relativement à la location d'équipement et de machinerie pour l'année 2007, le 21 mars 2007;

ATTENDU QUE six (6) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats de celui-ci étant annexés à la présente résolution;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, d'accepter toutes les propositions reçues à dessein de pouvoir procéder à la location, au besoin, de l'équipement et machinerie requis en suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire et de la disponibilité effective des machines-outils;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

Le 3 avril 2007

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, accepte toutes les propositions reçues à dessein de pouvoir procéder à la location, au besoin, de l'équipement et machinerie en suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire et de la disponibilité effective des machines-outils.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-330-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement – Enlèvement de la neige » et 1-02-320-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement - Voirie municipale».

Adoptée à l'unanimité

## Point 8.2

### **2007-MC-R145 LOCATION DE CAMION (TRANSPORT EN VRAC) – CONTRAT N° 2007-02**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres en date du 5 mars 2007, contrat n° 2007-02 ainsi qu'à l'ouverture publique des soumissions, le tout relativement à la location de camion (transport en vrac) pour l'année 2007, le 21 mars 2007;

ATTENDU QUE six (6) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats de celui-ci étant les suivants:

<b>Entreprises</b>	<b>Camion 10 roues (3 essieux)</b>	<b>Camion 12 roues</b>	<b>Camion remorque ou semi-remorque avec tracteur (à benne basculante) (6 essieux ou +)</b>
G.Bernier Équipements	Camion 1 : 51,80\$ Camion 2 : 51,80\$ Camion 3 : 51,80\$ Camion 4 : 51,80\$		Camion 1 : 70,00\$
Terry Berndt Camionnage Enr.	Camion 1 : 54,00\$ Camion 2 : 60,00\$ Camion 3 : 54,00\$		
Les Entreprises S. Dubois	Camion 1 : 60,00\$		
130247 Canada Inc. Pavage Inter Cité	Camion 1 : 61,50\$ Camion 2 : 61,50\$ Camion 3 : 61,50\$ Camion 4 : 61,50\$ Camion 5 : 61,50\$	Camion 1 : 61,50\$	
Excavation J.F. Nadeau	Camion 1 : 65,00\$		
Carrière La Pêche	Camion 1 : 65,00\$ Camion 2 : 65,00\$ Camion 3 : 65,00\$ Camion 4 : 65,00\$ Camion 5 : 65,00\$ Camion 6 : 65,00\$		

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, de procéder à la location, au besoin, de camion (transport en vrac) en suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

Le 3 avril 2007

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, autorise la location, au besoin, de camion (transport en vrac) en suivant la liste des soumissions reçues conformes et en tenant compte du plus bas taux horaire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-330-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement – Enlèvement de la neige» et 1-02-320-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

### Point 8.3

#### **2007-MC-R146 FOURNITURE DE TUYAUX DE TÔLE ONDULÉE ET GALVANISÉE ET POLYÉTHYLÈNE (PONCEAUX) – CONTRAT N° 2007-03**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres en date du 5 mars 2007, contrat n° 2007-03 ainsi qu'à l'ouverture publique des soumissions, le tout relativement à la fourniture de tuyaux de tôle ondulée et galvanisée et polyéthylène (ponceaux), le 21 mars 2007;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, de retenir les soumissions des compagnies suivantes :

Description	Métalium	Armtec	J.B. McClelland & Sons Ltd	Quincaillerie Touraine
T.T.O.G. 18" – 6m longueur -1,6 mm épaisseur (16 unités)	4 275,84 \$	4 160,00 \$	<b>3 619,20 \$</b>	4 064,00 \$
Collets 18" (8 unités)	108,72 \$	112,00 \$	<b>93,60 \$</b>	142,40 \$
T.T.O.G. 24" – 6m longueur - 1,6 mm épaisseur (12 unités)	4 216,20 \$	4 128,00 \$	<b>3 594,60 \$</b>	4 020,00 \$
Collets 24" (6 unités)	106,26 \$	102,00 \$	<b>85,20 \$</b>	129,00 \$
Tuyau flexible en polyéthylène 18" – 6m longueur (10 unités)	2997,70 \$	2 930,00 \$	<b>2 554,00 \$</b>	3 200,00 \$
Collets 18" pour tuyau flexible (5 unités)	191,20 \$	190,00 \$	<b>163,50 \$</b>	185,00 \$
T.T.O.G. 30" (2 unités)	878,12 \$	882,00 \$	<b>745,60 \$</b>	836,00 \$
Collets 30" (1 unité)	31,53 \$	31,00 \$	<b>26,70 \$</b>	40,20 \$
SOUS-TOTAL	12 805,57 \$	12 535,00 \$	<b>10 882,40 \$</b>	12 616,60 \$
TPS	768,33 \$	752,10 \$	<b>652,94 \$</b>	757,00 \$
TVQ	1 018,04 \$	996,53 \$	<b>865,15 \$</b>	1 003,02 \$
GRAND TOTAL	14 591,95 \$	14 283,63 \$	12 400,49 \$	14 376,62 \$

Le 3 avril 2007

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, accepte la soumission de la compagnie *J.B. McClelland & Sons Ltd* pour la fourniture de tuyaux de tôle ondulée et galvanisée, de conduites en polyéthylènes et des collets, le tout suivant les prix établis dans la soumission.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-642 « Ponceaux – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

#### Point 8.4

#### **2007-MC-R147 FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE – CONTRAT N° 2007-04**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres en date du 5 mars 2007, contrat n° 2007-04, ainsi qu'à l'ouverture publique des soumissions, le tout relativement à la fourniture d'abat-poussière, le 21 mars 2007;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues après l'ouverture desdites soumissions et ne peuvent donc pas être considérées;

ATTENDU QUE la firme Multi Routes n'offre pas le produit convoité et spécifié à l'appel d'offres et que sa proposition ne peut donc pas être considérée;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire admissible restant est la firme Sel Plus et offre un prix de 388,25 \$ par sac d'une (1) tonne, incluant livraison au chantier de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, de retenir la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, accepte la soumission de la compagnie Sel Plus pour la fourniture du chlorure de calcium en flocon au coût de 388,25 \$ (prix unitaire/sac), et ce, taxes en sus.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-626 « Autres – Abat-poussière – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

**Point 8.5**

**2007-MC-R148      MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – CONTRAT  
N° 2007-06**

ATTENDU QUE pour assurer une sécurité accrue des usagers de la route sur les chemins pavés de la Municipalité, il est nécessaire de procéder au traçage d'une ligne jaune médiane et de lignes blanches de rives;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le marquage de la chaussée (contrat n° 2007-06), le 5 mars 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions concernant le marquage de la chaussée (contrat n° 2007-06), le 21 mars 2007 à la Municipalité Cantley;

ATTENDU QU'une seule (1) soumission a été reçue et ouverte dans les délais prescrits;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, de retenir la soumission de la compagnie suivante;

<b>Compagnie</b>	<b>Total</b>
Traçage Urbain	13 197,69 \$ (taxes et transport inclus)

ATTENDU QUE la soumission est jugée conforme au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller René Morin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, accepte la soumission de la compagnie Traçage Urbain pour le traçage d'une ligne jaune médiane et de lignes blanches de rives au coût de 13 197,69 \$, taxes et transport inclus.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-355-00-459 « Traçage de lignes – Circulation et stationnement ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.6**

**2007-MC-R149      FOURNITURE      DE      MATÉRIAUX  
GRANULAIRES ET SABLE – CONTRAT N° 2007-09**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres en date du 5 mars 2007, contrat n° 2007-09, ainsi qu'à l'ouverture des soumissions, le tout relativement à la fourniture de matériaux granulaires et sable, le 21 mars 2007;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats de celui-ci étant les suivants:

Le 3 avril 2007

Description	Carrière La Pêche 960, chemin Edelweiss Wakefiled (Québec) J0X 3G0		Construction Lafarge Ltée 104, Route Principale Val-des-Monts (Québec) J8N 4H8	
	NO	L	NO	L
Pierre concassée calibre 20-0 (MG20)	7,50 \$	11,50 \$	8,00 \$	10,25 \$
Pierre concassée calibre 56-0 (MG56)	7,40 \$	11,40 \$	7,95 \$ \$	10,20 \$
Gravier concassé calibre 20-0 (MG20)	-	-	6,10 \$	8,35 \$
Gravier concassé calibre 56-0 (MG56)	-	-	6,05 \$	8,30 \$
Matériaux granulaires pour coussin et enrobement (sable et gravier)	-	-	4,75 \$	7,00 \$
Matériaux granulaires pour couche anti- contaminante (sable)	-	-	4,75 \$	7,00 \$
Pierre concassée 56- 150	10,50 \$	14,50 \$	-	-
Pierre concassée 100-200	11,25 \$	15,25 \$	12,00 \$	14,25 \$
Pierre concassée 150-300	10,75 \$	14,75 \$	-	-
Tout venant	9,40 \$	13,40 \$	4,75 \$	7,00\$
Criblure de pierre	5,50 \$	9,50 \$	7,00 \$	9,25 \$
Pierre concassée nette 20 mm	10,10 \$	14,10 \$	9,25 \$	11,50 \$
Sable à mortier	-	-	10,00 \$	12,25 \$

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de s'approvisionner en matériaux granulaires au meilleur coût possible, considérant les coûts de transports et les coûts unitaires à la tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

Le 3 avril 2007

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, accepte les deux soumissions reçues à dessein de pouvoir procéder aux achats des différentes granulométries requises au prix favorisant toujours l'intérêt supérieur de la Municipalité;

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, autorise le directeur des Services techniques, M. Michel Trudel à procéder à l'approvisionnement des matériaux granulaires conformes aux spécifications du devis auprès des fournisseurs ayant déposé les plus basses soumissions.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-320-00-621 « Pierre – Voirie municipale » et 1-02-320-00-622 « Sable – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.7**

**2007-MC-R150 Fourniture de gaz propane pour les casernes municipales Contrat n° 2007-10**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres public, contrat n° 2007-10, le 10 mars 2007 ainsi qu'à l'ouverture publique des soumissions, le tout relativement à la fourniture de gaz propane, le 21 mars 2007;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, le résultat étant le suivant :

Soumissionnaire	Prix total livré
Budget Propane	0,6000 \$ / L
Propane Levac Inc.	0,5811 \$ / L

ATTENDU la recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, de retenir la soumission déposée par la compagnie « Propane Levac » pour la fourniture du gaz propane nécessaire au chauffage des casernes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil sur recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, accepte la soumission déposée par la compagnie « Propane Levac » pour la fourniture de gaz propane au montant 0,5811 \$ / L (taxes et transport inclus) et ce, pour une période d'un an.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-682 « Gaz pour chauffage – Incendies ».

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

**Point 8.8**

**2007-MC-R151      AUTORISATION      DE      PROCÉDER      AU**  
**REMPACEMENT DE LA TRANSMISSION DU CAMION FORD 7C-99**

ATTENDU QUE la transmission du camion 7C-99 est défectueuse au point de ne plus pouvoir utiliser ce véhicule;

ATTENDU QUE des propositions de prix ont été régulièrement demandées que ce soit pour la réparation (3 642,07 \$, taxes en sus), le remplacement par une transmission réusinée (4 387,08 \$, taxes en sus) ou encore le remplacement par une transmission neuve (entre 3 846,82 \$ et 5 498,09 \$, taxes en sus);

ATTENDU QUE la firme Transmission Écono Enr située sur le boulevard Gréber à Gatineau a formulé une offre avantageuse en proposant une transmission neuve au montant de 3 846,82 \$ assortie d'une garantie de deux (2) années, kilométrage illimité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil accepte la proposition de la firme Transmission Écono Enr pour la fourniture d'une transmission neuve au montant de 3 846,82 \$, taxes incluses, tel qu'il appert de sa proposition;

ET EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée dans un proportion de 5/12 au poste budgétaire 1-02-330-00-525 « Entretien et réparation – Véhicules – Enlèvement de la neige » et dans une proportion de 7/12 dans le poste budgétaire 1-02-320-00-525 « Entretien et réparation – Véhicules – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.1**

**2007-MC-R152      IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE DANS UNE ZONE**  
**ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA – 7, CHEMIN RIVER**

ATTENDU QUE le lot 3 306 376 est situé dans la zone 42-MF, zone assujettie au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QU'il faut favoriser un style d'inspiration champêtre, campagnarde ou traditionnelle, ainsi que des caractéristiques architecturales qui s'harmonisent au milieu bâti et naturel particulier à la Municipalité de Cantley;

ATTENDU QUE l'enseigne comprend des éléments curvilinéaires et stylisées;

ATTENDU QUE le message est bref et clair, l'écriture est blanche et contraste avec l'arrière plan de couleur bourgogne;

Le 3 avril 2007

ATTENDU QUE l'enseigne est conforme aux normes subjectives du PIIA;

ATTENDU QUE les Services de l'urbanisme et de l'environnement, après analyse, recommandent la conformité avec les PIIA pour la zone 42-MF;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion du 15 mars 2007, recommandait l'acceptation de l'enseigne conforme aux critères d'évaluation du PIIA pour la zone 42-MF;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, accepte l'implantation de l'enseigne sur le lot 3 306 376, soit le 7, chemin River selon les critères d'évaluation du PIIA;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE le fonctionnaire responsable soit autorisé à émettre, au propriétaire, un permis d'affichage conformément au règlement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

#### Point 10.2

#### **2007-MC-R153      COMPENSATION DE 10 % POUR FINS DE PARC ET D'ESPACE VERT – LOTS 23A-3, 23A-4 ET 23A-5, RANG 8, CANTON DE TEMPLETON**

ATTENDU QU'une demande de lotissement est requise pour créer trois lots résidentiels qui chevauchent la limite municipale entre Cantley et Val-des-Monts;

ATTENDU QUE les lots 23A-5 et 3 938 011 formeront un terrain résidentiel;

ATTENDU QUE les lots 23A-4 et 3 938 010 formeront un terrain résidentiel;

ATTENDU QUE les lots 23A-3 et 3 938 009 formeront un terrain résidentiel;

ATTENDU QUE les lots sont en bordure du chemin du Lac-à-la-Perdrix;

ATTENDU QUE la surlargeur du chemin du Lac-à-la-Perdrix est prévue à l'ouest du chemin existant;

ATTENDU QUE la configuration et la superficie des terrains ne favorisent pas l'implantation d'un parc ou d'un espace vert;

Le 3 avril 2007

ATTENDU QU'une compensation en argent de 10 % est recommandée par les Services de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion de 15 mars 2007, recommandent à l'unanimité au conseil de permettre une compensation en argent, pour le 10 % pour fins de parc et d'espace vert;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller René Morin

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE la compensation de 10 % équivalente à une somme de 51,66 \$ soit payée et ce, avant l'émission du permis de lotissement émis par le fonctionnaire autorisé, concernant les lots 23A-3, 23A-4 et 23A-5, rang 8, canton de Templeton.

Adoptée à l'unanimité

### Point 10.3

**2007-MC-R154 CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY, D'UN TRONÇON DE LA RUE DU TRAVERSIER, EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES DU LOT 2 618 996**

ATTENDU QU'à la session du 4 avril 1995 un avis de motion a été donné annonçant un règlement décrétant la fermeture et l'abolition d'une partie de la rue du Traversier;

ATTENDU QUE la résolution 1995-MC-R115 adoptait le règlement no 93-95 décrétant la fermeture et l'abolition d'une partie de la rue du Traversier;

ATTENDU QUE le règlement no 93-95 à l'article 2 décrit ladite rue comme étant située sur le lot 9B, rang 13, canton de Hull;

ATTENDU QUE le lot 2 618 996 correspond à une partie du lot 9B, rang 13, canton de Hull;

ATTENDU QUE le lot rénové 2 618 996 inclus une partie de ladite rue fermée et abolie;

ATTENDU QUE la rétrocession de l'assiette de ladite rue fermée et abolie doit être faite en faveur des propriétaires riverains en l'occurrence ceux du lot 2 618 996;

ATTENDU QUE maître Geneviève Parent, notaire a préparé un acte de cession en faveur des propriétaires du lot 2 618 996;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller René Morin

Le 3 avril 2007

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Cantley renonce à ses droits sur le lot 2 618 996 dans un acte de cession général sans description;

ET DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil autorise M. Stephen C. Harris, maire et M. Michel Trudel, secrétaire-trésorier et directeur général adjoint ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley l'acte de cession préparé par maître Geneviève Parent, notaire.

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.4**

**2007-MC-R155 ACQUISITION DU LOT 2 620 438 PROPRIÉTÉ DE M. MICHEL TASSÉ EN BORDURE DE LA RUE DES PRUNIER**

ATTENDU QUE le lot fut loti en 1987 et qu'il est devenu lors de la rénovation cadastrale le lot 2 620 438;

ATTENDU QUE ce lot fut vendu en 1988 au montant de 10 000 \$;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel a acheté le lot au montant de 18 000 \$ en 1994;

ATTENDU QUE la valeur au rôle en 2007 est de 26 300 \$;

ATTENDU QUE ce lot est en partie non constructible compte tenu de la présence d'un milieu humide à proximité;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire des terrains à l'ouest et au nord de ce lot;

ATTENDU QUE ce lot serait intégré au marais de la rue des Pruniers;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait à la Cour des petites créances une réclamation de 7 000 \$ à la Municipalité à cause de l'inondation d'une partie du lot;

ATTENDU QUE l'audition de la cause était le 13 février 2007;

ATTENDU QUE lors de l'audition de ladite cause, le juge a demandé à M. Jacques Tassé de faire une offre à la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Jacques Tassé, au nom de M. Michel Tassé, a fait une offre verbale de 10 000 \$ avec abandon de la réclamation à la Cour des petites créances;

ATTENDU QUE suite au Comité général du 27 février 2007, M. Michel Trudel, secrétaire-trésorier et directeur général adjoint, a fait une contre offre verbale de 9 000 \$ incluant les frais de notaire;

ATTENDU QUE M. Michel Tassé, le propriétaire et Mme Annette Labelle, le créancier hypothécaire, ont fait une offre écrite de 9 000 \$ plus les frais de notaire;

Le 3 avril 2007

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier et directeur général adjoint, M. Michel Trudel, recommande l'acquisition dudit lot à être intégré à la propriété de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE la Municipalité accepte de transmettre à la Cour l'accord de principe de la proposition du propriétaire au montant de 9 000 \$ en plus des frais de notaire avec abandon de la réclamation à la Cour des petites créances;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité autorise M. le maire, Stephen C. Harris et le secrétaire-trésorier et directeur général adjoint, M. Michel Trudel ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acquisition du lot 2 620 438 au montant de 9 000 \$ et de mandater un notaire pour la préparation des documents légaux nécessaires.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire numéro parcs et terrains de jeux

Adoptée à l'unanimité

#### Point 10.5

#### **2007-MC-R156      ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES – PROJET « LES MANOIRS DU RUISSEAU » LOT 24A-PTIE, RANG 6, CANTON DE TEMPLETON**

ATTENDU QUE les promoteurs du projet « Les Manoirs du Ruisseau » ont fait une demande afin d'attribuer des noms pour cinq nouvelles rues au projet domiciliaire;

ATTENDU QUE les promoteurs suggèrent les noms suivants :

Rue des Marquis	-	lot 24A-21
Rue des Duchesses	-	lot 24A-24
Rue des Manoirs	-	lots 24A-22 et 24A-23
Impasse des Grands Seigneurs	-	lot 24A-4-ptie
Rue des Princes	-	lot 24A-4-ptie

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet d'une analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion du 15 mars 2007;

ATTENDU QUE le CCU est en accord avec les promoteurs de nommer lesdites rues (impasse) telles que suggérées dans la thématique des vocables nobles;

ATTENDU QUE les noms suggérés seront soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation;

Le 3 avril 2007

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller René Morin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'attribution des noms des rues (impasse) « rue des Marquis », « rue des Duchesses », « rue des Manoirs », « impasse des Grands Seigneurs » et « rue des Princes » tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 mars 2007;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité procède à l'homologation de ces noms auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.6**

**2007-MC-AM157 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 318-07 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-05 – PERMIS ET CERTIFICATS**

Un avis de motion est donné par M. le conseiller Marc Saumier qu'à une session ultérieure du conseil, le règlement suivant sera déposé pour adoption.

- Règlement 318-07 modifiant le règlement 268-05 relativement aux permis et certificats.

La demande de dispense de lecture est faite, copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

**Point 10.7**

**2007-MC-AM158 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 321-07 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 271-05 – CONSTRUCTION**

Un avis de motion est donné par Mme la conseillère Suzanne Pilon qu'à une session ultérieure du conseil, le règlement suivant sera déposé pour adoption.

- Règlement 321-07 modifiant le règlement 271-05 relativement à la construction.

La demande de dispense de lecture est faite, copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Le 3 avril 2007

**Point 10.8**

**2007-MC-R159 FIN DE MANDAT – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DISTRICT DE LA RIVE**

ATTENDU la fin de mandat de M. Wilfrid St-Amand, membre du Comité consultatif d'urbanisme depuis 1992;

ATTENDU la décision de M. St-Amand de ne pas solliciter un autre mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la décision de M. St-Amand est liée à des préoccupations personnelles et qu'il croit à propos de laisser sa place afin de permettre l'émergence et l'implication de nouvelles personnes dans le domaine de l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est opportun de remercier M. St-Amand pour son apport et son professionnalisme en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE ce conseil offre ses plus sincères remerciements et sa reconnaissance envers M. Wilfrid St-Amand pour son implication comme membre au Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.9**

**2007-MC-R160 DÉMISSION – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DISTRICT DU PARC**

ATTENDU QUE M. Daniel F. Rochon déménage à Gatineau et qu'il ne sera plus citoyen de la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Rochon est membre du Comité consultatif d'urbanisme depuis avril 2006;

ATTENDU QUE M. Rochon présente sa démission comme membre du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE ce conseil remercie M. Daniel F. Rochon pour son implication au Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.10**

**2007-MC-AM161 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 312-07 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 269-05 – ZONAGE**

Un avis de motion est donné par M. le conseiller Marc Saumier qu'à une session ultérieure du conseil, le règlement suivant sera déposé pour adoption.

- Règlement 312-07 modifiant le règlement 269-05 relativement au zonage.

La demande de dispense de lecture est faite, copie du second projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Le 3 avril 2007

**Point 10.12**

**2007-MC-R162 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 312-07-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-05**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 269-05 est en vigueur depuis le 15 septembre 2005;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification du règlement de zonage des résidants du 249, chemin Taché (lettre du 27 septembre 2006), accompagnée d'une pétition signée par les résidants du quartier;

ATTENDU QUE les résidants désirent agrandir le cabinet d'expert-comptable existant pour occuper 100 % des planchers de la maison, soit un usage « Service local »;

ATTENDU QUE la grille actuelle des normes de zonage du règlement de zonage no 269-05 n'autorise pas l'usage « Service local »;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer une nouvelle zone mixte de faible densité s'étendant sur une dizaine de lots, permettant l'usage « Service de voisinage et local »;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 18 janvier 2007, ont recommandé de procéder à ce changement de zonage;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil à la séance du 6 février 2007;

ATTENDU QUE suite à la parution d'un avis public le 16 février 2007, une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 mars 2007 et aucune information complémentaire n'a été ajoutée pour justifier une modification à ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil adopte le second projet de règlement numéro 312-07-02 modifiant le règlement de zonage numéro 269-05 afin d'autoriser l'usage « Service de voisinage et local ».

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

**Second projet de règlement 312-07-02**

---

**Modifiant le règlement de zonage 269-05 afin d'autoriser  
l'usage « Service de voisinage et local »**

---

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 269-05 est en vigueur depuis le 15 septembre 2005;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification du règlement de zonage des résidants du 249, chemin Taché (lettre du 27 septembre 2006), accompagnée d'une pétition signée par les résidants du quartier;

ATTENDU QUE les résidants désirent agrandir le cabinet d'expert-comptable existant pour occuper 100 % des planchers de la maison, soit un usage « Service local »;

ATTENDU QUE la grille actuelle des normes de zonage du règlement de zonage no 269-05 n'autorise pas l'usage « Service local »;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer une nouvelle zone mixte de faible densité s'étendant sur une dizaine de lots, permettant l'usage « Service de voisinage et local »;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 18 janvier 2007, ont recommandé de procéder à ce changement de zonage;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil à la séance du 6 février 2007;

ATTENDU QUE suite à la parution d'un avis public le 16 février 2007, une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 mars 2007 et aucune information complémentaire n'a été ajoutée pour justifier une modification à ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 312-07-02, ordonne et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Modifier le plan de zonage « Annexe A », pour créer une nouvelle zone 72-MF à même une partie de la zone 56-H, et comprenant les terrains ayant frontage sur le chemin Taché qui se situent entre la zone 32-C à l'ouest et la rue Berthier à l'est;

**ARTICLE 2**

Autoriser dans la zone 72-MF, en plus des usages actuellement autorisés dans la zone 56-H, les usages « Service de voisinage » et « Service local » qui sont compris dans les classes d'usage « Commerce et service de voisinage » et « Commerce et service local ».

Le 3 avril 2007

### **ARTICLE 3**

Dans la grille des normes de zonage du règlement de zonage, ajouter la note suivante : (18) Dans cette zone, seuls les commerces de services dans la classe «commerce et service de voisinage et commerce et service local » sont autorisés.

### **ARTICLE 4**

Dans la grille des normes de zonage du règlement de zonage, ajouter sous la colonne de la zone 72-MF aux lignes 8 et 9 la note (18).

### **ARTICLE 5**

Au bas de l'article 2.2.3 Amendements, ajouter :

Le numéro de zone 72-MF à la grille des normes de zonage et y inscrire les points aux numéros de lignes suivants : 1, 6, 7, 8, 9, 16, 24, 28, 29, 34, 35, 45 et 48.

### **ARTICLE 6**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur lorsque toutes les formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auront été accomplies.

\_\_\_\_\_  
Stephen C. Harris  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michel Trudel  
Secrétaire-trésorier et directeur  
général adjoint

#### **Point 11.1**

#### **2007-MC-R163 OCTROI DE SOUTIEN À L'ÉQUIPE DE TRAVAIL DU FESTIVAL LA GRANDE DESCENTE DE LA GATINEAU – DESCENTE DE LA RIVIÈRE GATINEAU**

ATTENDU QUE le Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) recommande de soutenir cet événement d'envergure régionale, lequel donnerait une visibilité accrue de Cantley;

ATTENDU QUE la descente de la rivière Gatineau aura lieu le 29 septembre 2007 entre La Pêche (Wakefield) et Cantley. Ceci, en utilisant uniquement différents types d'embarcations non-motorisées;

ATTENDU QUE le Festival La grande descente de la Gatineau, est une organisation à but non lucratif qui sera supervisée en majorité (soit 90 %) par la Corporation du centre communautaire et culturel de Cantley, la 5C et que celle-ci fait des efforts significatifs et constants afin d'augmenter la participation des Cantléens à ses activités;

Le 3 avril 2007

ATTENDU QUE 100 embarcations et 200 participants descendront la rivière Gatineau jusqu'à Cantley le 29 septembre;

ATTENDU QU'environ 1 000 personnes visiteront le site même de Cantley où plusieurs participeront aux activités organisées (course de canoës, tournée des artisans et exposition des œuvres, souper de 400 personnes etc.);

ATTENDU QU'un compte au nom du Festival La Grande descente de la Gatineau sera ouvert par la 5C afin d'y déposer tous les fonds et sommes nécessaires à l'organisation dudit festival. Les profits seront ensuite distribués à des organismes communautaires;

ATTENDU QU'après étude du budget dans ce dossier, il est recommandé au conseil d'autoriser une subvention de 2 000 \$;

ATTENDU QU'un bilan financier soit déposé dans un délai d'un (1) mois suivant la tenue de l'activité;

ATTENDU QUE le préambule ci-avant fait partie intégrante de la résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller René Morin

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil alloue un montant de 2 000 \$ au Festival La grande descente de la Gatineau pour la descente de la rivière Gatineau le 29 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-970 « Subvention Loisirs et culture – Activités récréatives ».

Adoptée à l'unanimité

## Point 11.2

### **2007-MC-R164 OCTROI D'UN SUPPORT MUNICIPAL – MM. CHOLETTE ET BERGERON – CHAMPIONNAT CANADIEN À ABBOTSFORD EN COLOMBIE-BRITANIQUE POUR UN TOURNOI DE VOLLEY-BALL – MAI 2007**

ATTENDU QUE deux (2) jeunes citoyens de Cantley, MM. Joannan Cholette et Etienne Bergeron, étudiants au programme Espoir de Volley-ball Québec doivent participer au Championnat canadien qui se déroulera à Abbotsford en Colombie-Britannique, du 4 au 6 mai prochains;

ATTENDU QUE la résolution 2005-MC-R399 du 4 octobre 2005 instituait à Cantley une politique municipale de soutien à l'excellence locale;

Le 3 avril 2006

ATTENDU QUE MM. Cholette et Bergeron jouent dans la ligue AAA des Griffons de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) a étudié les demandes de MM. Cholette et Bergeron et recommande à ce conseil une suite favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Suzanne Pilon

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil alloue 150 \$ à chacun des deux requérants, soit : MM. Jonathan Cholette et Étienne Bergeron et leur envoie une lettre officielle de félicitations et de notification de l'appui apporté en vertu de la présente décision;

ET EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ce conseil envoie à L'Écho de Cantley un article soulignant la fierté de la Municipalité à soutenir l'excellence de ces deux citoyens.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-970 « Subvention Loisirs et culture – Activités récréatives ».

Adoptée à l'unanimité

### Point 11.3

**2007-MC-R165 FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE LES LOUPS  
PEE-WEE BB DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS –  
REPRÉSENTATION À LA COUPE DODGE – 12 AU 15 AVRIL 2007**

ATTENDU QUE la Municipalité soutient les organismes avec lesquels elle a un rapport de partenariat;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Cantley a accordé un soutien au montant de 7 800 \$ en vertu de la résolution 2006-MC-R056;

ATTENDU QUE l'équipe Pee-Wee BB des Collines-de-l'Outaouais a été couronnée champion des séries éliminatoires de la Ligue de Développement de l'Outaouais (LDO) pour la saison 2006-2007;

ATTENDU QUE M. Robert Fraser, directeur pour Cantley et responsable des entraîneurs de l'AMHCO tient sincèrement à féliciter tous les joueurs et le personnel entraîneur;

ATTENDU QUE cet exploit les conduits à représenter l'Outaouais à la Coupe Dodge « *Championnats provinciaux de hockey* » qui se tiendra à St-Bruno du 12 au 15 avril 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE ce conseil félicite l'équipe Pee-Wee BB des Loups des Collines-de-l'Outaouais pour leur excellente saison 2006-2007 et leur souhaite la meilleure des chances à la Coupe Dodge qui se tiendra du 12 au 15 avril 2007 à St-Bruno, Québec.

Adoptée à l'unanimité

Le 3 avril 2007

Point 16

**2007-MC-R166 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2007 soit close à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Stephen C. Harris  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michel Trudel  
Secrétaire-trésorier et directeur  
général adjoint

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général adjoint, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2007.

Signature : \_\_\_\_\_